



Permis de conduire international

Par **Ga27542**, le **26/11/2008** à **11:27**

Bonjour,

Je suis de nationalité étrangère hors UE et je possède un "permis de conduire international" obtenu dans mon pays d'origine et toujours valable. Au même temps, j'ai raté l'examen de conduite français. Je voulais savoir si mon permis international me donne toujours le droit de conduire en France ou si j'ai perdu ce droit lors de l'examen raté.

En vous remerciant pour votre réponse,
Cordialement.